



# Autre niveau de soins (ANS) et quote-part



**Ce guide vous fournira des renseignements importants sur ce qu'est un autre niveau de soins (ANS) et ce que cela signifie pour votre santé et votre séjour à l'hôpital.**

# Que signifie « Autre niveau de soins »?

Autre niveau de soins (ANS) est un terme utilisé à l'hôpital pour désigner les patients qui occupent un lit, mais n'exigent pas le niveau intensif de soins prodigués dans ce milieu de soins.

Un patient est désigné comme un patient nécessitant un ANS par son médecin lorsqu'il n'a plus besoin de recevoir des soins médicaux actifs et attend d'être transféré à un autre établissement de soins de santé comme un établissement de soins continus complexes ou un foyer de soins de longue durée.

## Les médecins se fondent sur différents indicateurs pour évaluer et appuyer la désignation ANS à l'hôpital.

- État clinique
- Risque que la personne soit une menace pour elle-même out les autres
- Tolérance a l'activité
- Pratiques et processus cliniques
- Administration de médicaments et de liquides
- Diagnostic et thérapeutique
- Soins palliatifs
- Santé mentale
- Soins respiratoires



# Patients nécessitant un ANS et quote-part

Lorsqu'un patient hospitalisé attend d'être transféré à un autre établissement de soins comme un établissement de soins continus complexes ou un foyer de soins de longue durée, il est désigné comme nécessitant un ANS et doit payer un tarif quotidien. C'est ce que l'on appelle « **la quote-part pour un patient nécessitant un ANS** ».

## QUE SONT LES FRAIS ASSOCIÉS À LA QUOTE-PART POUR LE PATIENT NÉCESSITANT UN ANS?

- La quote-part pour les patients désignés comme nécessitant un ANS est le tarif qui est facturé pour les frais **d'hébergement de base** dans un foyer de soins de longue durée ou un établissement de soins continus complexes.
- Le montant à payer est calculé et déterminé par les **ministères de la Santé et des Soins de longue durée** et change de façon annuelle, généralement le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.
- La quote-part pour les patients désignés comme nécessitant un ANS est calculée en fonction du revenu disponible du patient et est déterminée avec l'aide du Service de travail social et le Service des finances de l'hôpital.
- Le montant quotidien maximal de la quote-part pour les patients désignés comme nécessitant un ANS est de **65,32 \$**.
- Si le revenu du patient ne lui permet pas de payer le montant maximal quotidien de la quote-part, le patient pourrait être admissible à une **réduction de la quote-part**.



---

# EST-CE QUE L'ASSURANCE SANTÉ DE L'ONTARIO COUVRE LES FRAIS ASSOCIÉS À LA QUOTE-PART?

---

- Pendant un séjour à l'hôpital, l'Assurance santé de l'Ontario paie de nombreux coûts associés aux soins **actifs**.
- Lorsqu'un patient n'a plus besoin de ce niveau intensif de soins, mais attend un lit dans un établissement de soins continus complexes ou un foyer de soins de longue durée, le patient doit payer un montant pour couvrir le coût de l'hébergement et des repas à l'hôpital.
- Comme il s'agit de services de soins de santé non actifs, les frais associés à la quote-part **ne sont pas** couverts par l'Assurance santé de l'Ontario.



## QUE SE PASSE-T-IL SI MON ÉTAT CHANGE?

- Si votre état de santé change et vous exigez de nouveau des soins actifs, votre médecin fera passer votre statut de patient nécessitant un ANS à celui de patient ayant besoin de soins actifs.
- Les jours au cours desquels vous recevrez des soins actifs ne vous seront **pas facturés**.

### **Est-ce qu'un régime privé d'assurance maladie peut couvrir les frais associés à la quote-part pour un patient nécessitant un ANS?**

Dans certains cas, un régime privé d'assurance maladie peut couvrir les frais associés à la quote-part du patient nécessitant un ANS. Toutefois, cela est généralement traité comme un remboursement :

- un patient doit payer les frais associés à la quote-part à l'hôpital,
- il doit ensuite soumettre les reçus pour effectuer une demande de remboursement des frais auprès de son régime privé d'assurance maladie.

Nous encourageons les patients à consulter leur compagnie d'assurance maladie privée pour obtenir plus de renseignements sur ses politiques et le paiement de la quote-part.



# Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions?

## L'Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake:

**Chrissy Lynn Trudel, BTS, MTS, TSI**

*Travailleuse sociale*

(705) 848-7182 poste 2340

ctrudel@sjgh.ca

## **Comptes créditeurs**

*Service des finances*

(705) 848-7182 poste 2433

accountspayable@sjgh.ca

## General Information:

### **Ministère de la Santé – Ministère des Soins de longue durée**

*Quote-part de malade chronique prélevée par les hôpitaux*

<https://www.ontario.ca/page/hospital-chronic-care-co-payment>

### **Service Ontario**

50 chemin Hillside Nord

Elliot Lake (Ontario)

1-800-267-8097

# Relations avec les patients

## « COMPLIMENTS et PLAINTES »

À l'Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake, nous croyons que vos commentaires, qu'il s'agisse d'un compliment ou d'éloges, d'une préoccupation ou d'une plainte formelle, présentent pour nous une occasion d'apprendre et d'améliorer les soins que nous prodiguons.

Pour accéder à notre Sondage sur l'expérience des patients :

1. Demandez une copie papier à un membre du personnel  
**OU**

2. Entrez l'URL suivant dans votre navigateur Web :

**<https://www.surveymonkey.com/r/SJGHEL>**

**OU**

3. Ouvrez l'application Caméra de votre téléphone intelligent et balayez le code QR.



### **Pour communiquer avec l'agent des relations avec les patients :**

**Téléphone :** 705 848-7182, poste 2419

**Courriel :** patientrelations@sjgh.ca

**Poste :** Relations avec les patients

Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake

70, chemin Spine

Elliot Lake (Ontario) P5A 1X2

# Mission, vision et valeurs

## NOTRE MISSION

En tant qu'organisme de soins de santé catholique, nous avons pour mission de miser sur l'héritage de nos fondatrices, les Sœurs de Saint-Joseph de Sault Ste. Marie, et de poursuivre le ministère de guérison de Jésus, en accueillant toutes les personnes qui viennent à nous pour recevoir des soins.

## NOTRE VISION

Travailler en collaboration avec d'autres fournisseurs de services de santé afin d'établir dans notre région un centre d'excellence reconnu pour ses soins de santé aux patients.

## NOTRE VALEURS

**Compassion:** Nous ferons preuve de gentillesse, d'attention et d'une volonté d'aider les autres, sans porter de jugements.

**Humilité et harmonie :** L'humilité guidera la façon dont nous dirigeons l'organisme et fournissons des soins; nous ferons passer l'intérêt des autres en premier afin de promouvoir l'unité.

**Respect :** Nous apprécions le temps et l'opinion des autres et traitons les autres comme nous aimerions qu'on nous traite.

**Intégrité :** Nous respecterons nos engagements et assumerons toujours la responsabilité de nos attitudes et de nos actions.

**Responsabilité sociale :** Nous créerons les conditions qui permettront aux personnes marginalisées de se faire entendre, défendrons les plus vulnérables et revendiquerons la justice sociale.

**Caractère sacré de la vie :** Nous assurerons la dignité et le respect de la vie, et ce, de la conception à la mort naturelle.





ST. JOSEPH'S  
GENERAL HOSPITAL  
ELLIOT LAKE

---

**Developed in partnership with  
St. Joseph's General Hospital Elliot Lake  
Patient and Family Advisors**

---

*Élaboré en partenariat avec le conseil consultatif des  
patients et des familles de  
l'Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake*